



Au secours besoin d aide sur avis à tiers détenteur

Par **Sandrine35**, le **01/09/2019** à **14:29**

Bonjour.

Je vous expose mon problème et j ai besoin d aide sur ce que je peux faire.

Voilà je viens de recevoir un courrier du comptable de mon trésor public pour 295 euros qu il me reste à payer pour ma taxe d'habitation.

Étant sous pôle emploi ils m ont saisi 66 EUR sur mon payement d aout sur les 295 euros.

Et ils ont envoyé un courrier à ma banque aussi pour les 295 EUR sachant que je leur ai fait un payement de 40 euros ce mois ci aussi pour une dette restante.

Cela me bloque mon compte bancaire et mon compte VDI pour mes commandes (comment expliquer à mes clients que je peux pas honorer leurs commandes demain à cause de cette procédure)

Je devrais commencer un CDD de 3 mois demain à 30 km de chez moi.

Faute d essence je vais devoir y renoncer à la dernière minute pour pas m enfoncer financièrement faute de mettre de l essence.

Je vais me prendre des frais bancaires de 130 euros avec sa.

J étais à découvert et mon seul revenu c est 862 euros après leur première saisie.

Mon conjoint en maladie ne perçoit rien et j ai 2 enfants en bas âge à charge.

Je vais me retrouver interdit bancaire à cause d eux et j ai jamais refusé de payer mais avec le peux que je touche tous les mois et mes factures et mes factures à régulariser sachant que ils se servent depuis un moment et que je vois pas l addition descendre.

Que puis je faire je vais je vais commencer mon mois à moins 500 EUR avec mes prélèvements compris et chèque en cours.

Je peux pas faire de courses pour le mois ni rien.

Ai je une solution.

L assistante sociale ne m'aide pas et elle est en vacances donc pas possible.

Merci de m avoir lu et merci de m'aider.

Cdt

Par **youris**, le **01/09/2019** à **15:50**

bonjour,

la saisie par le trésor public fait toujours suite à une procédure amiable infructueuse.

la saisie administrative à tiers détenteur est la suite logique du recouvrement d'une dette envers le trésor publique.

généralment à un dette impayée s'ajoutent des intérêts et des frais de recouvrement, votre banque vous compter une centaine d'euros pour cette saisie.

je vous conseille de vous rapprocher du service émetteur de cette SATD.

Salutations

S

Par **Sandrine35**, le **01/09/2019** à **16:45**

Merci de votre réponse j avais commencer à régler cette taxe d'habitation habitation en fin d année dernière quand je travaillais.

Depuis cette année je n' ai pas retrouvé et mon conjoint a fait 2 hospitalisations d une semaine suivi de 4 semaine d arrêt.

Comme il a pas assez cumuler lors des 3ou6derniers mois il n'a pas eu d indemnités.

Et nous ne vivons qu avec mon pôle emploi.

Malgré le fais depuis 4ou5mois de règlements pour d autres petites factures.

C est en leur téléphonant le mardi 20 août concernant mon paiement par chèque de 40euros que des le lendemain il mont fais l avis à ma banque et bien sûr ce courrier je l'ai reçu que hier alors que je refuse pas de payer je peux pas plus que ce que je donne déjà

Par **youris**, le **01/09/2019** à **17:16**

malheureusement, ce qui compte pour le créancier, ce n'est pas d'accepter ou de refuser de payer, c'est de payer effectivement.

en principe le trésor public accorde assez facilement des échéanciers de paiement mais ce n'est pas gratuit et il faut que le montant de l'échéance soit en rapport avec la dette.